

219C1029
FR0000034639-FS0607

26 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2019, la société Select Equity Group, L.P.¹ (380 Lafayette Street, New York, NY 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juin 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir 10 921 720 actions représentant autant de droits de vote², soit 4,25% du capital et 4,05% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

¹ Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Par ailleurs, Select Equity Group L.P. a précisé gérer discrétionnairement 758 749 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (non prises en compte dans la détention) sans exercer les droits de vote attachés à ces actions.

³ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 269 572 118 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.